



Le fil de la solidarité

Le journal semestriel de l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie



Edito

PAR OLIVIER STOREZ ET LILIANE QUETRON, PRESIDENT ET VICE PRESIDENTE

Le 13 février dernier à Durcet dans l'Orne, à l'issue de l'Assemblée Générale de Solidarité Paysans Basse-Normandie, un nouveau bureau a été élu : Liliane Quetron vice-présidente, Olivier Storez président, Paul Garnier trésorier, Yves Leperlier trésorier adjoint.

Ce Fil de la Solidarité est encore l'occasion de renouveler à Annie Pasquier nos remerciements. Annie a assuré pendant 4 ans la présidence pendant une période difficile tant sur le plan financier que de l'organisation. Merci à Jean-Luc Fouyer et Pierre Sauques qui quittent le Conseil d'Administration après un fort investissement mais qui restent toujours des bénévoles actifs tout comme Annie, et merci aussi à Pierre Vabre qui met un terme à des années d'engagement.

Nous avons souhaité, avec les membres du Conseil d'Administration, mettre en place une nouvelle organisation :

- Un fonctionnement en co-présidents avec Liliane et Olivier,
- Une réunion hebdomadaire avec les animatrices pour permettre de discuter des nouveaux accompagnements et de tous les problèmes ou questions rencontrés,
- Des groupes de travail pour préparer dossiers et rencontres.

Mais dans la vie d'une association il n'est pas toujours facile à chacun(e) de trouver sa place. Le conseil a fait appel à un organisme extérieur (l'ARACT) (1) pour remettre à plat toute la « gouvernance » de SPBN. En effet notre souhait est d'animer SPBN dans la co-construction entre administrateurs et salariées mais cette pratique oblige à une confiance partagée, et à utiliser des outils collectifs. Nous mettons beaucoup d'espoir pour trouver un bon fonctionnement dans un climat serein et respectueux de nos valeurs.

--> page suivante

Au sommaire :

- EDITO.....	1
- RETOUR SUR L'AG 2020.....	2
- UN AUTRE REGARD SUR LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE.....	4
- LOCAL.....	6
- NORMANDIE.....	7
- NATIONAL.....	8

A noter dans vos agendas :

29 et 30 septembre :
Assemblée Générale de Solidarité Paysans, Bagnolet

29 octobre : Formation "Bases des procédures collectives et déclaration de cessation des paiements"

Si nous avons des salariés c'est aussi pour être plus professionnels face aux demandes qui deviennent plus complexes, mais veillons à ne pas devenir des techniciens ou des « pros » du droit. En tant qu'association d'éducation populaire, nous devons permettre, à ceux qui nous font appel, de redevenir acteurs de leur vie. Nous sommes différents, mais complémentaires des institutions agricoles. Nous ne devons pas l'oublier.

Cette période de crise sanitaire a été compliquée, pour les agriculteurs, le quotidien n'a pas beaucoup changé, le travail était toujours à faire voire à réinventer pour ceux pratiquant la vente directe. Prix du lait en baisse, marché désorganisé pour la viande..., nous sommes inquiets pour la fin d'année. Il paraît évident que des personnes fragilisées avant cette période, rencontreront des difficultés.

Cet événement permet de comprendre que le modèle agricole basé sur une mondialisation débridée et une fuite en avant entraîne des pandémies. La relocalisation de la production, la diversité agricole, et un autre mode de consommation pourront être des réponses... Mais quel engagement politique ?

C'est une certitude pour SPBN, nous continuerons à soutenir et à défendre les agriculteurs pour qu'ils puissent vivre dignement de leur travail.

Enfin, pour conclure nous remercions nos salariées, chevilles ouvrières et indispensables de Solidarité Paysans, les bénévoles, et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux.

(1) ARACT : Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Retour sur l'Assemblée Générale 2020

L'Assemblée Générale a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, une année riche tant sur le plan des accompagnements que des événements qui ont marqué la vie associative.

LES ACCOMPAGNEMENTS EN 2019

En 2019, nous vu une augmentation du nombre d'accompagnements.

107

Familles accompagnées

en 2019 (contre 90 en 2018)

► Qui sont les personnes accompagnées?

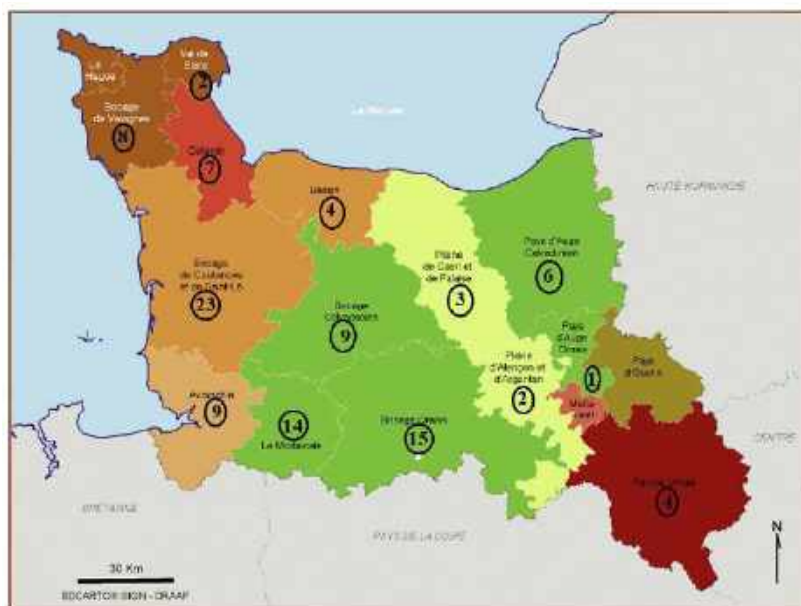
- plutôt des hommes
- âge moyen : 50.5 ans
- en couple, avec enfants
- exploitation individuelle
- production laitière
- 72 ha

► Quelles sont les difficultés ?

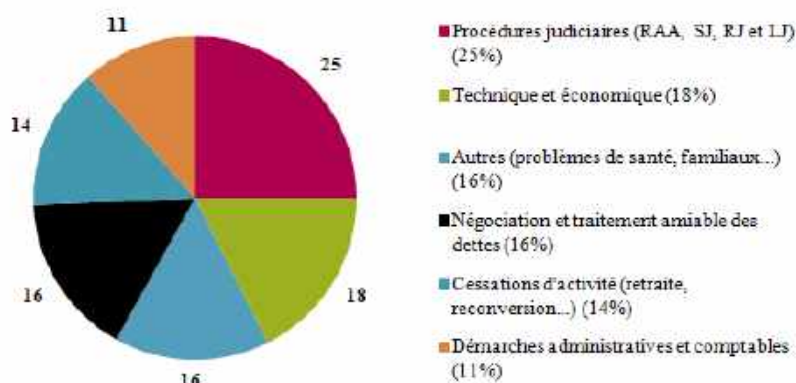
- Difficultés techniques qui bloquent la trésorerie ;
- Charges importantes liées à des investissements ;
- Lacunes en termes de compétences, notamment en gestion ;
- Difficultés psychologiques et familiales ;
- Conflits dans les sociétés agricoles ;
- Situation d'isolement.

► Le cadre éthique de l'accompagnement

- autonomie de réflexion et de décision,
- non jugement,
- accueil sans exclusive,
- confidentialité.



Les personnes accompagnées se situent principalement dans les régions d'élevage



Démarches entreprises avec SPBN

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

- ▶ **La sortie du film Au nom de la terre, d'Edouard Bergeon** : avec 2 millions d'entrées, et 27 projections débats en Basse-Normandie, le film a permis de mettre en lumière les difficultés auxquelles sont exposés les agriculteurs, et l'accompagnement que propose l'association ;
- ▶ **Les Journées d'Été du réseau national Solidarité Paysans** : temps fort de l'été 2019, les Journées d'Été ont été l'occasion de réunir toutes les équipes du réseau, et de se questionner sur le thème de la résistance.
- ▶ **L'opération Arrondi à l'euro supérieur dans les BioCoop**, a été l'occasion de lever des fonds et d'aller à la rencontre des clients des magasins, de faire connaître l'association ;
- ▶ **Sensibilisation des élèves (MFR, lycée agricole)** aux difficultés rencontrées par les agriculteurs et aux procédures collectives ;
- ▶ **Des formations et des séances de supervision**, à destination de l'équipe bénévole et salariée, sur la relation d'aide, les procédures collectives, la comptabilité, etc ;
- ▶ **Relance du journal le Fil de la Solidarité**, et du groupe de travail communication ;
- ▶ **Accueil de nouveaux bénévoles**, grâce notamment à la mise en lumière de l'association permise par le film ;
- ▶ **Poursuite du travail avec les travailleurs sociaux de la MSA** ;
- ▶ **Participation aux commissions inter-organismes** : Groupe Cheptel en difficulté (Orne), Prévention du bien-être animal (Manche), dispositif d'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté (DDTM), Commission Agri'Aide (Calvados) ;
- ▶ **Travail avec l'AFOCG61, le CIVAM et Terre de Liens** : pour créer des ponts entre les associations et enrichir l'accompagnement proposé aux agriculteurs.

COMMENT CRÉER DU LIEN ENTRE LES ADHÉRENTS?

Nos voisins sarthois et mayennais articulent leurs activités autour de l'accompagnement individuel, comme en Basse-Normandie, mais aussi d'activités collectives, qui ont pour objectif de créer du lien entre les adhérents (personnes accompagnées et/ou bénévoles), entre autres bénéficiaires.

Des **groupes de paroles** (mixtes ou entre femmes) ont été mis en place dans ces deux départements.

Ces groupes permettent aux personnes accompagnées de nouer des amitiés, de se sentir moins seules, et pour certaines, de s'exprimer plus facilement. Dans la Sarthe, ces groupes permettent aussi de découvrir de nouvelles activités, comme la poterie, le théâtre, et de changer d'air, puisqu'un séjour vacances a été organisé avec les participantes du groupe.



En rendez-vous individuel, je me mettais à pleurer dès que je parlais. Avec le groupe de parole, j'arrive à m'exprimer. C'est fondamental. Le groupe donne de la confiance et de la force.

Des **groupes d'expérimentation technique** ont aussi été mis en place, en partenariat avec les CIVAM. Ils ont vocation à réfléchir collectivement aux pratiques qui peuvent aider à gagner en autonomie et à sortir des difficultés.

Ces témoignages ont montré que ces expériences sont complémentaires de l'accompagnement individuel, qui constitue le cœur de l'activité de l'association en Basse-Normandie.

Elles permettent de créer du lien, de donner confiance, de créer des espaces de discussion entre agriculteurs qui rencontrent les mêmes difficultés, de renforcer la dynamique collective, de donner une place à chacun dans la vie associative, etc.

Ces échanges ont motivé l'équipe à organiser un pique-nique, qui en raison du COVID-19, a dû être reporté.



Annie, Chloé, Jean-Claude, Marcel (Solidarité Paysans Sarthe et Mayenne) et Liliane

"J'ai ressenti une sacrée bouffée d'oxygène" - le redressement vu par Hubert

Le "redressement judiciaire" (RJ) fait peur et les informations qui circulent à son sujet sont souvent erronées.

Nombreux sont les agriculteurs qui écartent d'abord cette option, ce qui peut faire perdre un temps précieux. Hubert partage son témoignage afin de déconstruire les préjugés sur la procédure, et que chacun puisse, au moment opportun, peser les pour et les contre, en faisant fi de ces préjugés.

Si vous envisagez cette procédure, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association pour plus de précisions.

Comment se sont passées les premières années de votre installation?

Je me suis installé en individuel en 1996. Je me suis installé avec un quota d'à peine 200 000 L. Le quota s'est amélioré au fil des ans et des dotations de la laiterie ou de l'Etat. Cela ne marchait pas trop mal, mais sans plus. Le troupeau se portait bien. A l'époque, je produisais aussi des taurillons laitiers.

A quelles difficultés avez-vous dû faire face?

Au fil des années, ayant plus de lait à produire, il m'a fallu plus de vaches, et donc plus de nourriture. Certaines années plus sèches ont eu un impact important (comme en 2003). S'en est suivi la crise du lait. J'ai bénéficié du prêt de la crise laitière, c'était intéressant mais ça a généré des mensualités en plus. A la même période, j'ai dû faire la mise aux normes, et ça a ajouté des mensualités supplémentaires. Comptablement, ça passait, mais je n'avais plus le droit à l'erreur. A cela s'est ajouté un mauvais investissement avec le troupeau. Les taurillons laitiers devenaient aussi de moins en moins rentables. Tous ces facteurs ont fait que la situation devenait très tendue.

Comment avez-vous réagi?

Quand c'est tendu comme ça, on ne travaille plus de la même façon, on produit moins bien même si on y met du sien. En 2011 et 2012, ça a été très dur. J'ai commencé à prendre du retard dans les paiements et à créer des dettes. J'ai eu un sinistre sur un tracteur. L'assurance n'a remboursé qu'une partie. J'ai eu besoin de réinvestir dans un tracteur sûr. J'élevais ma fille en plus, c'était compliqué. J'ai commencé à me faire du souci et à avoir des idées noires. Ça commençait à me travailler.

C'est à ce moment-là que vous avez contacté l'association?

Oui, j'ai alors pensé à un article sur SPBN que j'avais lu avec beaucoup d'intérêt dans La Manche Libre, quelques temps plus tôt. J'ai retrouvé le journal et j'ai relu l'article. J'ai appelé et je suis tombé chez Joseph Guilbert [bénévole]. J'ai expliqué que j'étais agriculteur, que j'avais des difficultés trésorerie. On a fixé un rendez-vous très rapidement. Joseph est

venu avec Myriam [bénévole]. On s'est mis autour de la table et on a discuté.

Comment en êtes-vous venu au redressement judiciaire?

J'étais convaincu que ma ferme pouvait toujours fonctionner. Avec la comptable on a refait un plan, et on est retourné voir la banquière. Elle a répondu que c'était négatif sans même discuter. J'ai compris que de ce côté-là, il n'y avait aucun espoir.

Ensuite j'ai revu Joseph et Myriam, et Mme Fontaine [ancienne salariée] est venue avec eux. On a regardé plus en détail les chiffres de la ferme, et on a parlé des procédures collectives.

Je décide alors de faire un redressement judiciaire.

Je me moquais des avis qu'il pourrait y avoir à droite à gauche. C'est ma ferme, je veux la sauver. C'est très clair dans ma tête.

Quels arguments avez-vous pris en compte pour faire votre choix?

Je voulais travailler pour que tout le monde retrouve ses billes. Je ne voulais pas non plus perdre de capital, sur lequel je voulais pouvoir compter pour ma retraite.

J'avais envisagé de vendre du capital de terres pour pouvoir payer mes dettes. J'y avais bien réfléchi, et je m'étais dit que si cet argent partait dans le remboursement des dettes, il partait un peu en fumée, et puis après j'aurais eu des fermages à payer à la place. J'ai préféré rentrer dans la procédure du redressement judiciaire et remettre tout à plat. Je ne voulais surtout pas liquider la ferme et avoir des dettes que je ne pourrai jamais régler.

Comment se sont déroulées les premières étapes du redressement judiciaire?

A l'audience d'ouverture, le président a présenté ma situation, a posé des questions et s'est étonné de ce que la banque ne me soutienne pas.

Honnêtement, à partir de ce jour là, j'ai ressenti une sacrée bouffée d'oxygène. C'était un beau jour. Le mandataire, a été très franc et courtois. Si quelque chose n'allait pas, j'étais informé. J'ai eu peu de contacts avec lui. Je l'ai vu seulement une ou deux fois au début du RJ pour amener les documents et

faire l'état des dettes. Ensuite, il y a eu une audience tous les 6 mois pendant la période d'observation [période de 6 à 18 mois pendant laquelle le remboursement des dettes est suspendu, et pendant laquelle l'exploitant doit faire la preuve de la viabilité de la ferme]. A la fin de la période d'observation, il faut sortir un objectif.

C'est là que j'ai apprécié l'aide de l'association. Joseph et Myriam demandaient des nouvelles et moi s'il y avait quelque chose, j'appelais. Mme Fontaine était aussi très présente. Avec mon avocate, ils m'ont aidé à préparer les prévisionnels exigés par le tribunal. L'association a rempli pleinement sa mission.

On a proposé un plan sur 12 ans, pour garder de la flexibilité : s'il y a un problème une année, l'annuité peut être reportée [durée maximale : 15 ans]



Comment ça s'est passé, une fois le redressement ouvert?

J'ai retrouvé une bouffée d'oxygène, pour la ferme, et pour moi-même. Je me suis senti revivre. Je suis reparti pleinement dans mon métier. Il y a l'intérêt pécuniaire, mais il n'y a pas que ça. C'est aussi et surtout au niveau humain. Cela m'a permis de récupérer la fierté de travailler, de m'en sortir la tête haute.

Il y a encore eu une année sèche, au début ce n'était pas facile, le silo n'était pas encore trop plein, j'ai travaillé avec ce que j'avais, et j'ai redressé la situation petit à petit. J'ai reconstitué mon stock de fourrage peu à peu. La production est repartie à la hausse.

Le redressement judiciaire a-t-il eu une incidence sur votre façon de travailler?

Le RJ m'a poussé à me questionner sur mon système

J'ai arrêté les taurillons laitiers qui ne rapportaient plus du tout. Ça m'a aidé à récupérer de la trésorerie. Je me suis recentré sur l'activité laitière.

Au début c'était assez dur parce que l'outil de travail avait pâti de toutes ces années difficiles. Mais ça a bien redémarré.

On redoute parfois que cela nuise aux relations avec ses créanciers, de ne plus retrouver de fournisseur...

J'ai retrouvé un fournisseur, je lui ai proposé de faire un contrat de blé. J'ai trouvé un être humain en face de moi, il a dit « non, ce n'est pas nécessaire, je vous fais confiance ». Ça m'a vraiment donné un super coup de pouce. Ce n'est pas toujours évident parce que quand on est en RJ les fournisseurs peuvent se

méfier. J'ai retrouvé le goût de payer ce que j'achetais et que je réglais aussitôt.

Avec la MSA, j'ai eu un bon contact. J'avais appelé au début du redressement. Ils m'ont dit que j'avais bien fait, que c'était bien que je prenne en main la situation, et que si c'était la solution qui convenait, il fallait rester positif et continuer.

Que diriez-vous à un agriculteur qui fait face à des difficultés?

Même quand on a des idées noires, il faut garder espoir, même si on baisse parfois les bras, il faut trouver quelque chose pour avancer, quelque chose de positif.

C'est humain, c'est normal d'avoir des idées noires mais il faut pouvoir être très fort en soi-même pour pouvoir reprendre le dessus et aller de l'avant. C'est un métier difficile, qui devient de plus en plus dur. Il y a de moins en moins d'exploitation en individuel, parce qu'être seul sur une ferme c'est très compliqué. Il faut vraiment un moral d'acier.

Le redressement peut être un de ces moyens d'avancer?

Oui, aujourd'hui, j'ai un regard très positif sur le RJ. C'est ça qui m'a permis de vraiment sortir de l'ornière et d'avancer, et de m'épanouir dans mon métier. Je prends plaisir à travailler, donc c'est très important. Sans l'association, honnêtement, j'aurais pu m'en sortir, mais ça aurait été très différent, je me serais senti vraiment seul dans cette démarche.

Vie associative locale

ANNIE PASQUIER QUITTE LA PRÉSIDENTENCE

Après presque 4 années passées à la présidence de Solidarité Paysans Basse-Normandie, Olivier Storez, du Calvados, vient d'être élu à ce poste par le Conseil d'Administration.

Dans notre association, les postes à responsabilité sont limités à 3 ans renouvelables une fois.

Ce dispositif a pour but de ne pas faire carrière, de partager les tâches. Le changement permet d'apporter des idées et des approches nouvelles et des évolutions dans l'organisation.

Peu après avoir pris cette responsabilité, nous avons mis en place des commissions : formation, finances, puis ensuite communication, RSA, etc. C'est une façon d'impliquer tous les membres du CA selon leurs aspirations et leurs affinités.

Cette expérience de 4 ans a été très intéressante pour moi, et en équipe on a fait avancer l'association, on a contribué à la faire connaître et reconnaître auprès des organismes qui nous soutiennent financièrement, et surtout, auprès des agriculteurs en difficulté, afin qu'ils sachent qu'ils peuvent nous faire appel.

Pour avoir des réponses pertinentes et efficaces, il faut travailler en équipe, et avec un Conseil d'Administration qui organise.

J'ai pris cette responsabilité de Présidente, à la suite



Annie Pasquier

de Jean-Luc Fouyer, au moment du regroupement des deux Normandie. La nouvelle Région abandonnait alors son partenariat avec Solidarité Paysans.

Dès le début, il nous a donc fallu retrouver des nouveaux financeurs, indispensables pour nous permettre d'avoir 2 postes salariés avec des compétences, afin de répondre au mieux aux besoins des agriculteurs accompagnés, en binôme avec les bénévoles.

A Solidarité Paysans, j'ai beaucoup appris dans les différentes responsabilités et missions.

J'ai rencontré de belles personnes à tous les niveaux, et j'ai aussi appris beaucoup d'elles.

Ces rencontres ont été formidables, je garderai de ces 4 années et de toutes celles d'avant, des souvenirs inoubliables.

Je reste au Conseil d'Administration jusqu'à la fin de mon mandat, en 2021.

Annie Pasquier

PIERRE SAUQUES ET JEAN-LUC FOUYER QUITTENT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Pierre Sauques et Jean-Luc Fouyer

L'assemblée générale de Solidarité Paysans Basse-Normandie le 13 février 2020 à Durcet (61) a été l'occasion de communiquer les rapports d'activités, les bilans d'exercice comme chaque année. Pour nous elle a été un moment d'émotion et aussi l'occasion d'exprimer combien ces douze années de bénévolat et d'administrateurs ont compté. Ce passage laisse une forte empreinte dans une vie de retraite active après avoir quitté la ferme et certains engagements. Aujourd'hui c'est encore une rupture mais elle est nécessaire pour nous malgré un fort attachement à une équipe, à ces accompagnements en binôme, salariés, bénévoles, aux personnes avec lesquelles nous avons fait un bout de chemin ensemble pour affronter les difficultés.

Nous savions la tâche difficile, complexe avec la multiplication des crises agricoles et leurs conséquences. Nous avons conscience qu'il n'était pas évident pour les paysans d'appeler au secours suffisamment tôt pour redresser la barre. Tout en sachant tout cela nous avons dû nous remettre en question, sur le regard que nous avons avec parfois trop de rationalité, sur les moyens mais surtout sur le rythme à respecter dans le parcours d'accompagnement. Des formations étaient indispensables au plan juridique, économique et psychologique. Nous y avons accédé car sans cela nous n'aurions pas été en mesure de répondre aux besoins d'aide exprimés des personnes accompagnées.

Nous avons appris à mieux connaître les personnes accompagnées par une écoute attentive et sans jugement. Cela nous a permis de mieux comprendre ce qu'ils attendent de nous et aussi de capter les sous-entendus.

Le niveau des difficultés rencontrées n'autorise guère à travailler en solitaire mis à part quelques démarches administratives. C'est une équipe qui échange, réfléchit sur le terrain avec aussi des partenaires et souvent en lien avec le réseau national. Cette dynamique est sécurisante, enrichissante même au plan personnel. Les personnes accompagnées nous apportent beaucoup par leur combat, les obstacles à franchir. Elles nous obligent à une certaine humilité et en cela c'est comme un échange, de don, des uns envers les autres. Nous remercions chaleureusement les salariées, les membres du CA, l'équipe de bénévoles pour tous ces moments partagés dans la réflexion et l'action à SPBN.

Jean-Luc Fouyer et Pierre Sauques

UN GRAND MERCI A PIERRE VABRE

Je me souviens que les germes de Solidarité Paysans ont commencé avec la participation des militants du Secours Catholique et de la Confédération Paysanne, 2 à 3 ans après le couperet des quotas de 1983-1984. Il faut rappeler que la Manche avait plus de 27 000 producteurs de lait. Aujourd'hui le nombre a été divisé par 5 voire 6. Les problèmes, à cette époque, se résumaient à quelques retards de factures pour payer les aliments du bétail, le véto, ou d'accompagner ceux qui avaient eu la malchance d'avoir un problème sanitaire avec leurs animaux. Aujourd'hui les difficultés sont de toutes autres dimensions : notamment la pression de l'agro-industrie sur la prise de la matière première du lait, de la viande, des céréales, avec la complexité des montages de sociétés. Face à ces défis, la vie de l'asso a dû évoluer.

Elle a pu élargir ses compétences grâce aux bénévoles du monde rural issus de la banque, cabinet de véto, juriste, MSA,

reproduction animale, assurances... Des journées de formation avec des psychologues sont mises en place pour nous aider à éclairer les cas les plus difficiles. Le but premier est toujours d'accompagner et non de faire à la place. Les dix années que j'ai passées au sein de l'association ont été très enrichissantes. Nous avons pu rencontrer des bénévoles de tous horizons et faire la connaissance de personnes accompagnées. Une expérience humaine basée sur l'échange qui reste un repère de vie. J'ai quitté l'association pour des problèmes de santé qui ont touché ma famille, mais j'ai dû aussi remettre en état ma ferme, ce qui me coûte beaucoup d'énergie depuis la liquidation judiciaire prononcée en février 2019 suite à la faillite de mon successeur. Je remercie toutes les personnes rencontrées dont je garde un bon souvenir.

Pierre Vabre



Pierre Vabre

BIENVENUE CHRISTOPHE, MICHEL, GERARD!

Christophe DESTRES, 50 ans, clown à l'hôpital, en invalidité, Saint-Sauveur-le-Vicomte

Militant à la Confédération paysanne, j'ai naturellement côtoyé les paysan.ne.s engagé.e.s au sein de Solidarité Paysans. Porteur des mêmes valeurs, c'est tout naturellement que j'ai rejoint l'équipe de bénévoles lorsque j'ai transmis ma ferme en 2017. A mes débuts dans l'asso, entre les connaissances (procédures collectives) de ses bénévoles et de ses salariées, l'organisation des prises de décisions et l'organisation de formations internes, j'ai été particulièrement frappé par le professionnalisme de son fonctionnement, ce qui n'a pas été sans difficultés pour m'adapter à l'inertie que cela engendre dans l'accompagnement des paysan.ne.s en difficulté. Forte de son expertise juridique je pense que Solidarité Paysans devra à l'avenir renforcer son expertise technico-économique afin de mieux comprendre (et faire prendre conscience) de l'origine directe ou indirecte des difficultés et les évolutions nécessaires au redressement. Même si pour beaucoup de paysan.ne.s qui font appel à Solidarité Paysans, c'est un accident de la vie qui est le facteur déclencheur de leurs difficultés, les choix techniques et les conditions de travail qu'ils impliquent sont souvent à l'origine de celles-ci. Je suis fier de participer à cette aventure solidaire, j'apprécie beaucoup l'approche humaine de l'association.

Gérard JAHANDIER, 63 ans, retraité, Saint-Paterne

J'ai été agriculteur pendant 23 ans dans le Pays d'Ouche avec des responsabilités (président de CUMA, administrateur coop) puis commerçant jusqu'à ma retraite. Je n'ai jamais perdu de vue le monde agricole et me suis toujours intéressé à son avenir c'est pourquoi maintenant je me suis engagé à SPBN pour apporter mes connaissances et aider dans la mesure du possible et dans le plus grand respect.

Michel MERIENNE, 63 ans, retraité, Montebourg

J'étais salarié d'exploitation agricole et je suis bénévole depuis 2 ans. Ce qui est important pour moi, c'est de se sentir utile en aidant les autres, ceux qui en ont besoin, de faire partie d'une équipe avec les autres bénévoles et avec les salariées et de partager les valeurs de l'association. Dans les accompagnements on peut aider les agriculteurs à trouver des solutions à leurs problèmes. Pour nous aider, des journées de formation nous sont proposées sur différents thèmes, pour mieux appréhender les difficultés rencontrées. On trouve aussi des réponses à nos questions auprès des salariées et des autres bénévoles. Je n'attends pas de retour des personnes que l'on accompagne, mais quand on arrive à faire avancer les situations c'est valorisant.

Normandie

L'association Solidarité Paysans Normandie rassemble les associations Solidarité Paysans Eure, Solidarité Paysans Seine-Maritime, et Solidarité Paysans Basse-Normandie. Cet encart vise à partager des informations, analyses ou projets communs.

LES CONSÉQUENCES DU COVID 19

Depuis le début du confinement, les associations Solidarité Paysans normandes ont dû s'adapter pour conserver un lien avec les personnes accompagnées. Les contacts avec les bénévoles et salariés ont pu se poursuivre par téléphone, puis en rendez-vous physiques depuis le 11 mai.

Si certaines productions ont été peu impactées par l'épidémie, nous avons constaté que le milieu agricole a également subi cette crise :

- le confinement a engendré un isolement supplémentaire, chez des habitants ruraux déjà touchés par ce phénomène ;
- pendant le confinement, nous avons été encouragés à utiliser énormément les outils numériques. Or cela a également renforcé la fracture numérique pour les personnes qui ne sont pas en capacité de les utiliser. De plus, les différentes aides financières suite au confinement ne pouvaient se demander que par internet ;
- certains circuits de vente ont été plus touchés que d'autres, notamment les ventes aux collectivités, aux restaurants, et bien sûr les marchés. Si des producteurs en circuits courts ont pu trouver des solutions alternatives, ça n'a pas été le cas de tout le monde ;
- pour les filières longues, certaines connaissent déjà de grandes difficultés (par exemple le lin), et nous craignons aussi que des effets sur la baisse des prix se poursuivent (lait, viande).

Les associations Solidarité Paysans sont donc préoccupées par la situation, et restent attentives à la situation des paysan.ne.s en difficulté.

CAGNOTTE DE SOLIDARITÉ PAYSANS NORMANDIE

Si nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences de l'épidémie et du confinement sur le milieu agricole (cf ci-dessus), les membres des associations Solidarité Paysans normandes craignent que beaucoup de paysan.ne.s ne se retrouvent en difficulté dans les mois à venir. Afin de pouvoir financer un éventuel surplus d'activité (frais de

déplacement des bénévoles, salaires), Solidarité Paysans Normandie et des étudiants de l'ISCOM Paris ont créé une cagnotte en ligne, ainsi qu'une vidéo explicative. Vous pouvez les trouver ici si vous souhaitez nous aider :

<https://www.helloasso.com/associations/solidarite-paysans-normandie/collectes/aide-aux-agriculteurs-face-au-covid-19-1>

Nous vous remercions d'avance, ainsi que les étudiants pour leur beau travail !



National

UNE ASSURANCE CHÔMAGE POUR LES AGRICULTEURS !

Les conditions d'accès fixées par l'Etat sont les suivantes :

- (1) Avoir exercé une activité principale continue pendant 2 ans au sein d'une même entreprise ;
- (2) Accès possible pour les exploitants en EI, EARL, GAEC ;
- (3) Avoir fait l'objet d'une procédure de RJ ou LJ ;
- (4) Rechercher activement un emploi (Inscription à Pôle Emploi) ;
- (5) Justifier d'un revenu d'au moins 10 000 € en moyenne avant la cessation d'activité ;
- (6) Avoir des ressources personnelles inférieures au montant du RSA (soit moins de 560€ / mois).

Allocation possible pendant 6 mois à hauteur de 800 € à partir de l'inscription à Pôle Emploi.
Inscription à faire dans un délai de 12 mois suite à la fin de l'activité.

"IL FAUDRAIT QUE CETTE ASSOCIATION DEVIENNE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL"

Avec le film Au nom de la Terre, sorti à l'automne 2019, Edouard Bergeon a mis en lumière le réseau Solidarité Paysans. Il continue à soutenir le réseau et profite de ses prises de parole pour réclamer que Solidarité Paysans soit reconnue d'intérêt général. Cela favoriserait les dons en permettant leur défiscalisation. Jusqu'à présent, le réseau n'a pas pu obtenir cette reconnaissance, au nom du fait que le public est jugé trop restreint.



Edouard Bergeon sur Public Sénat, pendant le Salon de l'Agriculture - 22/02/2020



CULTIVONS-NOUS : 1 € par abonnement reversé à Solidarité Paysans

Edouard Bergeon et Guillaume Canet ont lancé une plateforme de vidéos en ligne, avec des documentaires, reportages et programmes courts, abordant l'agriculture et l'alimentation. Pour chaque abonnement (4,99 €/mois), 1 € est reversé à Solidarité Paysans.

MERCI !

A Edouard Bergeon,
Guillaume Canet
et Christophe Rossignon

Articles rédigés par le comité de rédaction :

Joseph Guilbert, Marylène Bazire,, Jean-Luc Fouyer, Michel Mérienne, Annie Pasquier, Joséphine Serra, SP76, SP27

L'action de Solidarité Paysans Basse-Normandie est financée par les Conseils Départementaux de la Manche, du Calvados et de l'Orne, par la MSA Côtes Normandes et la MSA Mayenne Orne Sarthe, l'ARS, le Crédit Coopératif et par de nombreuses communes et communautés de communes.

